

## 1 DESCRIPTION DU PROJET

Le 19 juin 2015, l'Assemblée départementale a adopté un nouveau projet de service pour la Protection Maternelle Infantile visant à adapter l'offre de services d'accompagnement à la parentalité aux besoins et attentes des populations, et plus globalement à améliorer la santé publique par une meilleure prévention médicale dès les plus jeunes années.

Cette réforme s'est notamment traduite :

- Par une reconfiguration et une modernisation des sites, lesquels sont aujourd'hui au nombre de 23 sur l'ensemble du département ;
- Par la volonté de créer un service itinérant dans les zones rurales.



© Nicolas DUPREY/ CD 78

Cette dernière proposition s'est vue confortée lors des Assises de la ruralité organisées en 2016, lesquelles ont acté la mise en service d'un « bus PMI ».

- En matière de moyens humains, l'équipe embarquée se compose d'un chauffeur, d'un médecin et d'une infirmière puéricultrice ;
- S'agissant du coût estimé, il est très comparable à celui d'un centre de PMI ce qui confère au bus un statut de véritable alternative : 2K€ de fonctionnement (carburant et entretien du véhicule) et 156 K€ de frais de personnel soit 158 K €/an, contre une dépense de fonctionnement de 7 K€ pour un centre de PMI avec des frais de personnel comparables (avec une assistante administrative en lieu et place du chauffeur) ;
- Sur le plan technique, le véhicule dépend d'un approvisionnement électrique externe et d'une connexion fiable au réseau Internet afin que les professionnels puissent utiliser leurs outils et applications métiers ;
- Sur le plan juridique, des conventions sont signées avec chaque commune desservies.

Depuis janvier 2017 des consultations sans avance de frais sont proposées pour les enfants de 0 à 6 ans dans 9 villes et villages du territoire. Les prises de rendez-vous sont obligatoires via le numéro unique « Allô PMI » (01 30 836 100), mis en place en juin 2017 pour tous les usagers souhaitant joindre les services PMI du Département.

Une campagne de communication importante et relayée par les communes a permis de faire connaître l'initiative aux publics ciblés – campagne très efficace puisque la fréquentation a augmenté de 30 % en 2 ans.

### LE BUS PMI à votre rencontre

À compter du 16 janvier 2017, le bus PMI sillonne 9 villes rurales des Yvelines pour proposer des consultations de protection infantile aux enfants de 0 à 6 ans.

<b>SEMI-URBAIN</b>
<b>Jours-Pontchartrain</b> LUNDI Place du 8 mai 1945 (devant le foyer rural)
<b>Bonnières-sur-Seine</b> MARDI Place de la Libération
<b>Baynes</b> MARDI Place du 8 mai 1945
<b>St Arnault-en-Bivelines</b> JEUDI Centre de loisirs "Les Ombres d'Alain" 10 rue Guinetrot
<b>Septeuil</b> VENDREDI Place Louis POISSON (devant le manoir)
<b>SEMI-URBAIN</b>
<b>Maule</b> LUNDI Rue de Général Laidin Muret à l'USAB
<b>St Rémy-Lès-Chevreuse</b> MARDI Espace Jean Rosta 1 rue Dine
<b>Bréval</b> MARDI Place du Tréport Devant le site polyvalent
<b>Rbilly</b> VENDREDI Wladimir Bréval 13 rue Badiot

Consultations sur rendez-vous  
chaque jour indiqué  
de 10h à 16h  
Appelez au 07 88 14 33 47

## 2

### LES ACTEURS DU PROJET

Au sein du Département des Yvelines :

- La Direction générale adjointe des Solidarités (DGA-S), et en particulier la Direction de la Santé
- Les professionnels du Territoire d'Action Départementale (TAD) de Terres d'Yvelines
- La Direction de la communication

Hors Département des Yvelines :

- L'ensemble des communes desservies par le bus PMI, dans le cadre de conventions

## 3

### VIE ET SUITES DU PROJET

Chiffres pour l'année 2019

- 11 villages couverts (contre 9 au lancement) : Jouars-Pontchartrain, Bonnières-sur-Seine, Beynes, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Septeuil, Maule, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Bréval, Ablis, Freneuse (depuis septembre 2018), Magny-les-Hameaux (depuis début 2019)
- 2 700 actes (consultations, soins ou vaccinations) réalisés sur 787 enfants de moins de 6 ans
- Une moyenne de 8,9 enfants vus par consultation (contre 7,6 pour l'ensemble du territoire yvelinois)
- 90 % de rendez-vous honorés, contre 79% en moyenne sur l'ensemble du territoire

Evaluation qualitative :

La mise en place du bus PMI a eu des impacts positifs pour l'ensemble des publics concernés :

- Pour les enfants de 0-6 ans des zones rurales et leurs parents, il apporte une réponse à la question majeure de la désertification médicale. Par ailleurs, il permet de maintenir une relation de confiance et de proximité avec les professionnels de santé du bus, qui connaissent les enfants et suivent les familles sur le long terme ;
- Pour les agents départementaux, le projet a permis de mettre en lumière et de valoriser leur travail, notamment par le biais des nombreux reportages réalisés sur le sujet par la presse et les télévisions locales et nationales ;
- Pour le Département, il s'agit ainsi de réaffirmer son rôle de garant des solidarités territoriales via le maintien d'une véritable relation de proximité avec les Yvelinois.



© Nicolas DUPREY/ CD 78

Fort de cette première expérimentation réussie, soucieux de préserver le service public dans les zones rurales mais aussi dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), et conscient que les besoins des usagers dépassent le seul périmètre de la PMI, le Département des Yvelines souhaite poursuivre cette démarche de « service public itinérant » via le déploiement d'un second bus PMI et de deux autres véhicules, l'un exclusivement dédié à l'accès à l'emploi et l'autre davantage généraliste proposant un accès aux droits et services départementaux mais aussi de ses partenaires (Préfecture, Caf...).

## 4

### CONTACT

Marion Nahant, Direction du Secrétariat général et de l'Innovation sociale du Conseil Départemental des Yvelines

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@iledefrance-mobilites.fr](mailto:pduif@iledefrance-mobilites.fr)